

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Instauration d'une zone de mouillages organisés au sud de la baie de Palombaggia, sur la commune de Porto-Vecchio

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Association Nautique de Palombaggia

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. LETARTRE - Président de l'association

RCS / SIRET

Forme juridique Association

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
10°g)	Zone de mouillages et d'équipements légers

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Mise en place d'une zone de mouillages organisés (ZMO) avec amarrage à l'évitage au sud de la baie de Palombaggia, dans le périmètre de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio (RNBB), pour 56 unités de 5 à 16 m, dont 16 bouées réservées aux unités de passage.

Le projet vise à organiser et sécuriser une activité de mouillage déjà existante, sans perturber les autres usages présents et dans le but de préserver le milieu naturel.

Il est mené en collaboration avec la Commune de Porto-Vecchio et la RNBB, de manière à s'inscrire dans un aménagement global de la baie de Palombaggia et correspondre à l'organisation générale souhaitée pour ce site.

4.2 Objectifs du projet

Sur les conseils de la Commune de Porto-Vecchio (qui a renoncé à son droit de priorité sur la ZMO en 2008), les plaisanciers mouillant sur bouée dans la baie de Palombaggia en période estivale se fédèrent en association dans le but de régulariser leur situation (la volonté conjointe Commune/RNBB étant d'interdire le mouillage forain dans la baie). L'Association Nautique de Palombaggia (ANP) est ainsi créée pour mener l'ensemble des démarches administratives nécessaires à l'obtention d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime pour une zone de mouillages organisés (la RNBB étant défavorable à la délivrance d'AOT individuelles pour corps-morts dans son périmètre).

Plusieurs études préalables ont été réalisées, dont une étude du milieu naturel et une étude de fréquentation de la baie par les plaisanciers.

La capacité de la ZMO projetée correspond au nombre de bateaux de l'association auquel s'ajoute les 25 % de places de passage requis par la réglementation. Cette ZMO sera gérée par l'ANP au travers d'un règlement de police et de consignes aux usagers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le type d'amarrage à l'évitage offre, pour chaque unité, une fixation à l'avant sur une bouée maintenue en place à l'aide d'une chaîne reliée à un corps-mort ensouillé dans le sable.

Lors de la première année de mise en service de la ZMO, les travaux réalisés seront les plus importants compte tenu de la pose des corps-morts. Pour autant, les travaux sur le site de la baie de Palombaggia consisteront uniquement en la pose des équipements d'amarrage (corps-morts, chaînes, bouées), les corps-morts étant préfabriqués hors site.

Ainsi, les travaux de la première année seront d'une durée maximale de 3 mois dont 50 % du temps impartis à la pose sur site.

Ils consisteront en :

1. la mise à l'eau des corps-morts,
2. la pose de chaque corps-mort avec l'assistance de plongeurs,
3. l'ensouillage de chaque corps-mort, soit naturellement, soit par les plongeurs,
4. la fixation des chaînes et des bouées, par plongeurs.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Chaque saison estivale, de mi-juin à mi-septembre (pour 3 mois environ), la zone de mouillage sera capable d'accueillir 56 unités de différentes longueurs :

- 27 de 5 à 8 m, • 25 de 8 à 10 m, • 2 de 12 m, • 2 de 16 m.

Les aménagements projetés ont été implantés dans des zones de sable, en dehors des espèces protégées recensées (herbiers de Posidonie, quelques Nacres) afin que celles-ci soient préservées. La ZMO a également été pensée en cohérence avec le plan de balisage existant et de manière à permettre à toutes les activités présentes actuellement sur la plage et en mer (baignade, voile, plaisance...) d'être maintenues.

En fin de saison, les bouées d'amarrage des bateaux et de balisage de la zone seront retirées et transportées à terre pour être nettoyées à l'eau claire avant d'être stockées jusqu'à la saison suivante.

Les chaînes tout comme les corps-morts ne seront pas retirées : elles se poseront sur le sol et s'ensouilleront du fait de leur propre poids. Des petites bouées de sub-surface seront ainsi fixées pour permettre de les localiser sur le plan d'eau, sans toutefois entraîner leur soulèvement.

En début de saison, les bouées en bon état et nettoyées seront repositionnées.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration au titre de la loi sur l'eau
- Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime pour une Zone de Mouillages Organisés
- Notice d'incidences NATURA 2000

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration au titre de la loi sur l'eau

Etude d'impact au cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Nombre total de bouées d'amarrage	56 unités
Emprise totale zone de mouillage	85 680.00 m ²
Emprise totale cercles d'évitage bateaux	64 863.00 m ²
Surface totale recouverte par les bateaux	1 680.80 m ²
Emprise totale corps-morts sur le sol marin	182.57 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Porto-Vecchio
Baie de Palombaggia

Coordonnées géographiques¹

Long. 9 ° 19 ' 19 " E Lat. 41 ° 33 ' 15 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Porto-Vecchio

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La baie de Palombaggia est une zone d'activités nautiques (baignade, voile, plaisance...) réglementée par un plan de balisage communal.
L'activité de mouillage est déjà existante.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

X

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune de Porto-Vecchio. 90 % de l'emprise de la ZMO se situe dans la bande littorale des 300 m.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	- Un PPR inondation relatif au fleuve Osu approuvé le 15/05/2001. - Un PPR inondation relatif au fleuve Stabiacciu approuvé le 23/07/2000. - Un PPR feu de forêt prescrit le 19/01/2005 mais non approuvé. - Aucun Plan de Prévention des Risques technologiques.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet se situe dans l'emprise des sites NATURA 2000 : - FR9410022 "Iles Cerbicale" - FR9400587 "Iles Cerbicale et Frange littoral"
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	- Dégradation directe d'éventuelles espèces présentes sur le sable par la pose d'un corps-morts (hors espèces protégées). - Risque de recouvrement par du sable d'espèces végétales ou animales fixes présentes à proximité lors de l'ensouillement des corps-morts.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☒	☐	- Risque de rejet de substances polluantes et de formation de nuages turbides en phase travaux sur site (durant environ 1,5 mois). - Risque de dégradation des eaux de la baie de Palombaggia par rejet d'eaux souillées et de déchets ménagers des plaisanciers.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La zone maritime d'implantation de la future ZMO sera occupée, comme actuellement, par des bateaux amarrés, des bouées et les chenaux d'accès. Mais cette occupation est temporaire, correspondant à la période d'exploitation, soit 3 mois (de mi-juin à mi-septembre).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	- Risque de dégrader la qualité des eaux en cas de rejet d'eaux souillées dans le milieu. - Risque de pollution par rejet de déchets ménagers par les plaisanciers.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	- Risque de dégrader la qualité des eaux en cas de rejet d'eaux souillées dans le milieu. - Risque de pollution par rejet de déchets ménagers par les plaisanciers.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	La ZMO est implantée de manière à ne pas impacter les activités présentes actuellement dans la baie de Palombaggia (en mer et sur la plage).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la présence d'espèces protégées dans la baie de Palombaggia (en dehors de l'emprise du projet) et des effets susceptibles d'être engendrés (présentés au paragraphe 6.1) des mesures d'évitement et de réduction ont été définies dès la phase conception du projet. Ainsi :

- Les corps-morts, nettoyés, seront posés avec l'appui des plongeurs et si besoin, leur ensouillage sera réalisé à l'aide d'une pompe aspiratrice.
- Les bateaux habités, ne seront acceptés au mouillage que s'ils possèdent une cuve de récupération des eaux grises et noires.
- Toutes les activités nautiques existantes seront conservées (le projet de ZMO sera intégré au futur plan d'aménagement de la baie de Palombaggia, défini par la Commune de Porto-Vecchio en collaboration avec la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio).

L'ensemble des effets et des mesures (d'évitement, de réduction et de suivi) liés à l'implantation d'une zone de mouillages organisés dans la baie de Palombaggia seront développées dans le document d'incidences du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau ainsi que dans l'étude des incidences NATURA 2000.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

[illegible]

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Paris Securie le, 25 septembre 2013



le, ~~di schone~~ 2/3

~~di schore 213~~

Signature

BAIE DE PALOMBAGGIA

Maître d'Ouvrage :

Association Nautique de Palombaggia

Groupement de bureaux d'études :



STARESO
Pointe de la Revellata - BP33
20260 Calvi
Tél.: 04 95 65 06 18 - Fax : 04 95 65 01 34
E-mail : stareso@stareso.com



**Ingénierie Consultants Travaux
Publics**
90 Avenue Notre Dame
06700 Saint Laurent du Var
Tél.: 04 92 12 97 09 - Fax : 04 92 27 97 78
E-mail : ictp@ictp.fr

Mission :

**Instauration d'un mouillage organisé
au sud de la baie de Palombaggia**

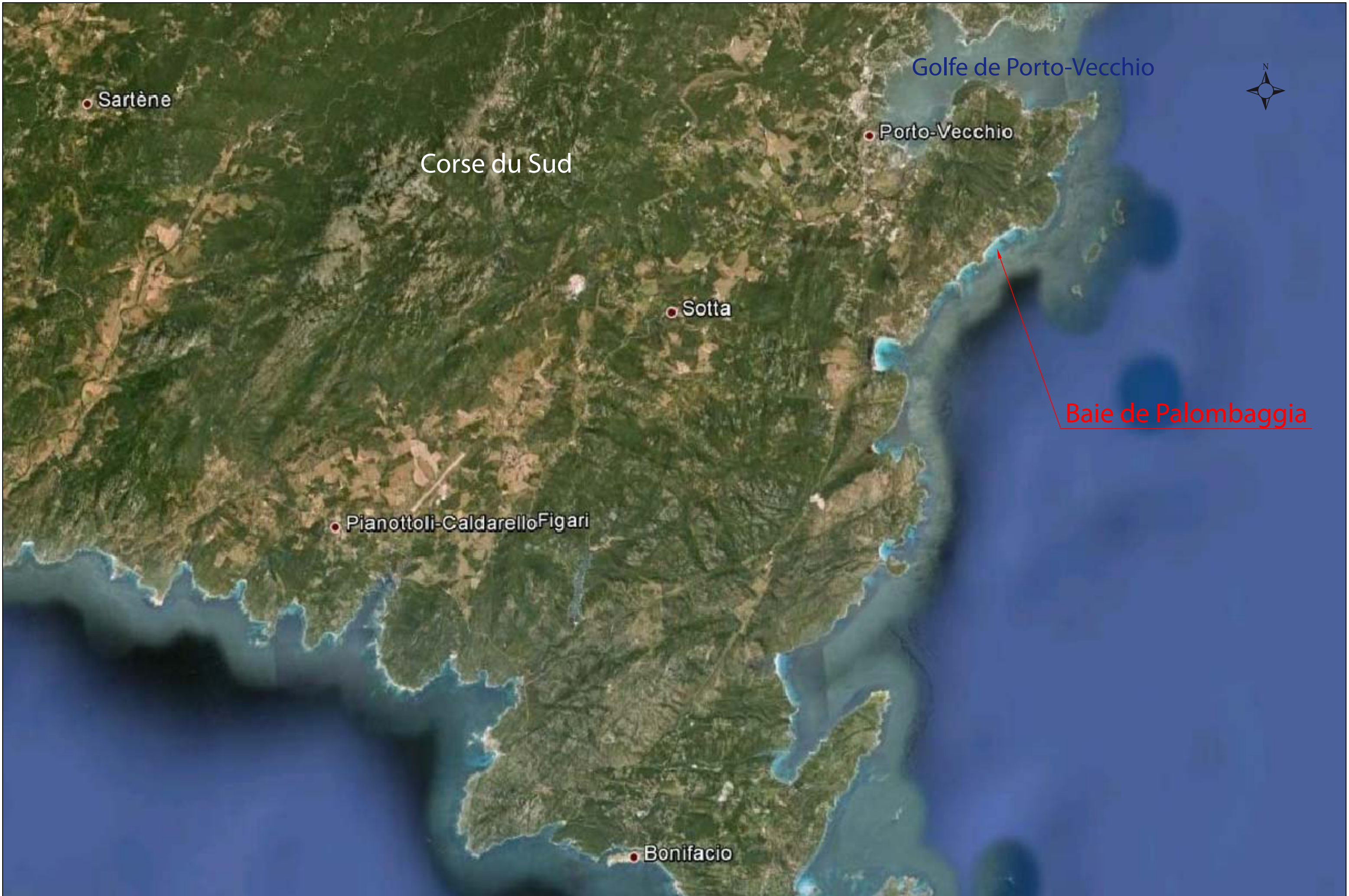
**Plan de situation de la zone de
mouillages organisés**

Phase : Avant-Projet	
Numéro du PLAN : PS.001	
Echelle : Sans	Indice : A

Indice	Modifications apportées
A	Première émission

Date
25 juin 2013

Numéro d'Affaire :	1036	Référence du PLAN :	AVPPS001A
--------------------	------	---------------------	-----------



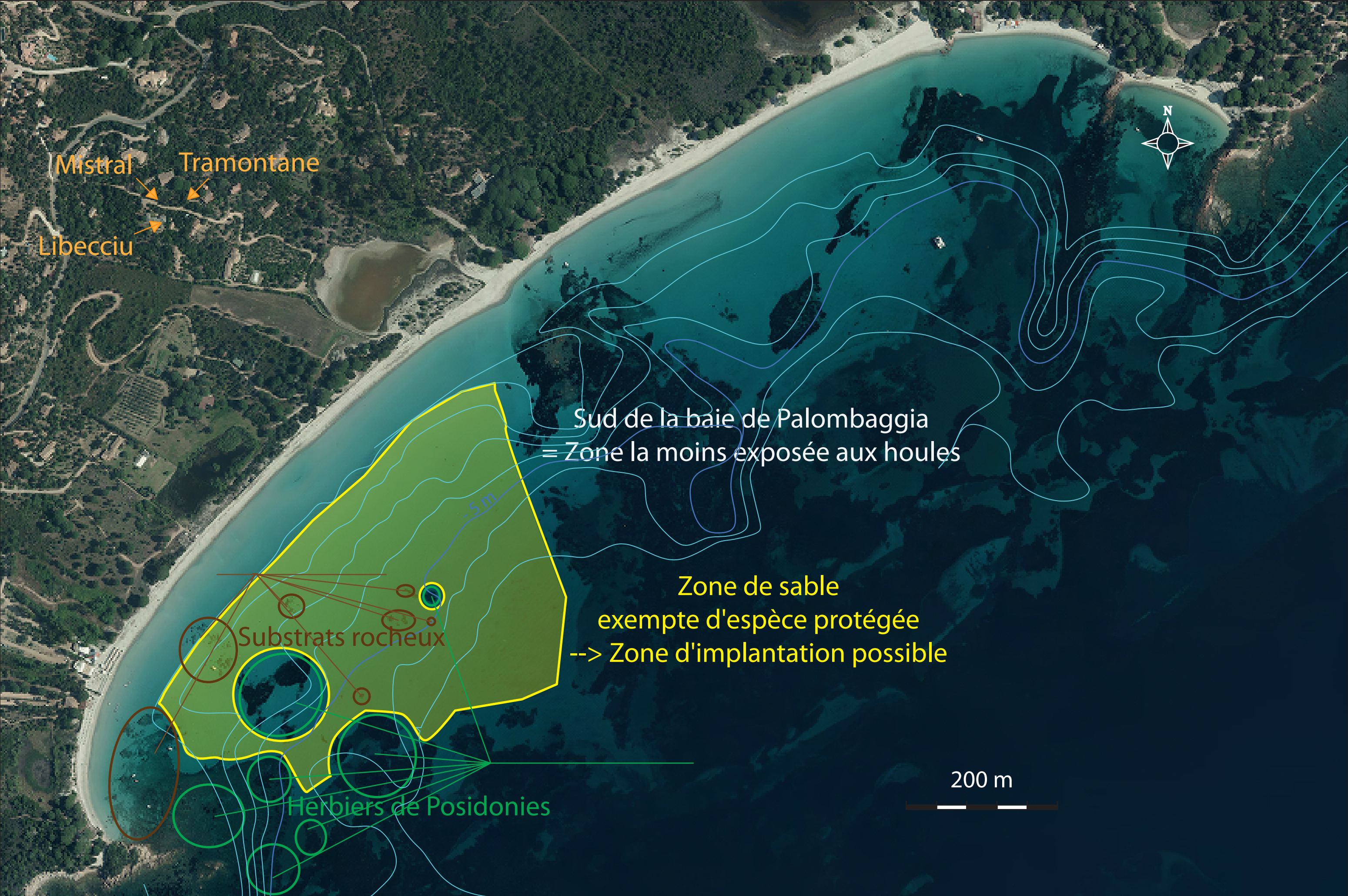
Plan de situation de la baie de Palombaggia

MAÎTRE D'OUVRAGE: Association Nautique de Palombaggia	Groupement de bureaux d'études : 	Phase : AVP	Format : A3
		Echelle : Sans	Page n° 1



Plan de situation du sud de la baie de Palombaggia

MAÎTRE D'OUVRAGE: Association Nautique de Palombaggia	Groupement de bureaux d'études : STARESO IC.tp	Phase : AVP	Format : A3
		Echelle : Sans	Page n° 2



Association Nautique de Palombaggia

Instauration d'une zone de mouillages organisés au sud de la baie de Palombaggia



Formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Annexe 3

Photographies datées des zones d'implantation et localisation cartographique des prises de vue

Juin 2013



PV 1 – Sud de la baie de Palombaggia – 6 juillet 2011
(brunoallegreti)

PV 2 – Sud de la baie de Palombaggia – 24 juillet 2010
(TMI)



Activités présentes dans la baie de Palombaggia : baignade, plaisance (amarrage sur bouées), restauration (transats + parasols)

PV 3 – Sud de la baie de Palombaggia – 3 aout 2010
(TMI)



Forte fréquentation, sur la plage et sur le plan d'eau

PV 4 – Sud de la baie de Palombaggia – 14 aout 2010
(TMI)



Présence d'unités de plaisance, sur bouées, malgré un temps maussade
(Absence de plaisance de passage)



Les coupes type et vues en plan suivantes ont été établies suivant les caractéristiques suivantes :

- Longueur du bateau 10m,
- Largeur du bateau 3.50m,
- Profondeur au droit de l'ancrage -4.00m NGF,

BAIE DE PALOMBAGGIA

Maître d'Ouvrage :

Association Nautique de Palombaggia

Groupement de bureaux d'études :



STARESO
Pointe de la Revellata - BP33
20260 Calvi
Tél.: 04 95 65 06 18 - Fax : 04 95 65 01 34
E-mail : stareso@stareso.com



Ingénierie Consultants Travaux Publics
90 Avenue Notre Dame
06700 Saint Laurent du Var
Tél.: 04 92 12 97 09 - Fax : 04 92 27 97 78
E-mail : ictp@ictp.fr

Mission :

Instauration d'un mouillage organisé
au sud de la baie de Palombaggia

Carnet de Détail d'un mouillage à l'évitage

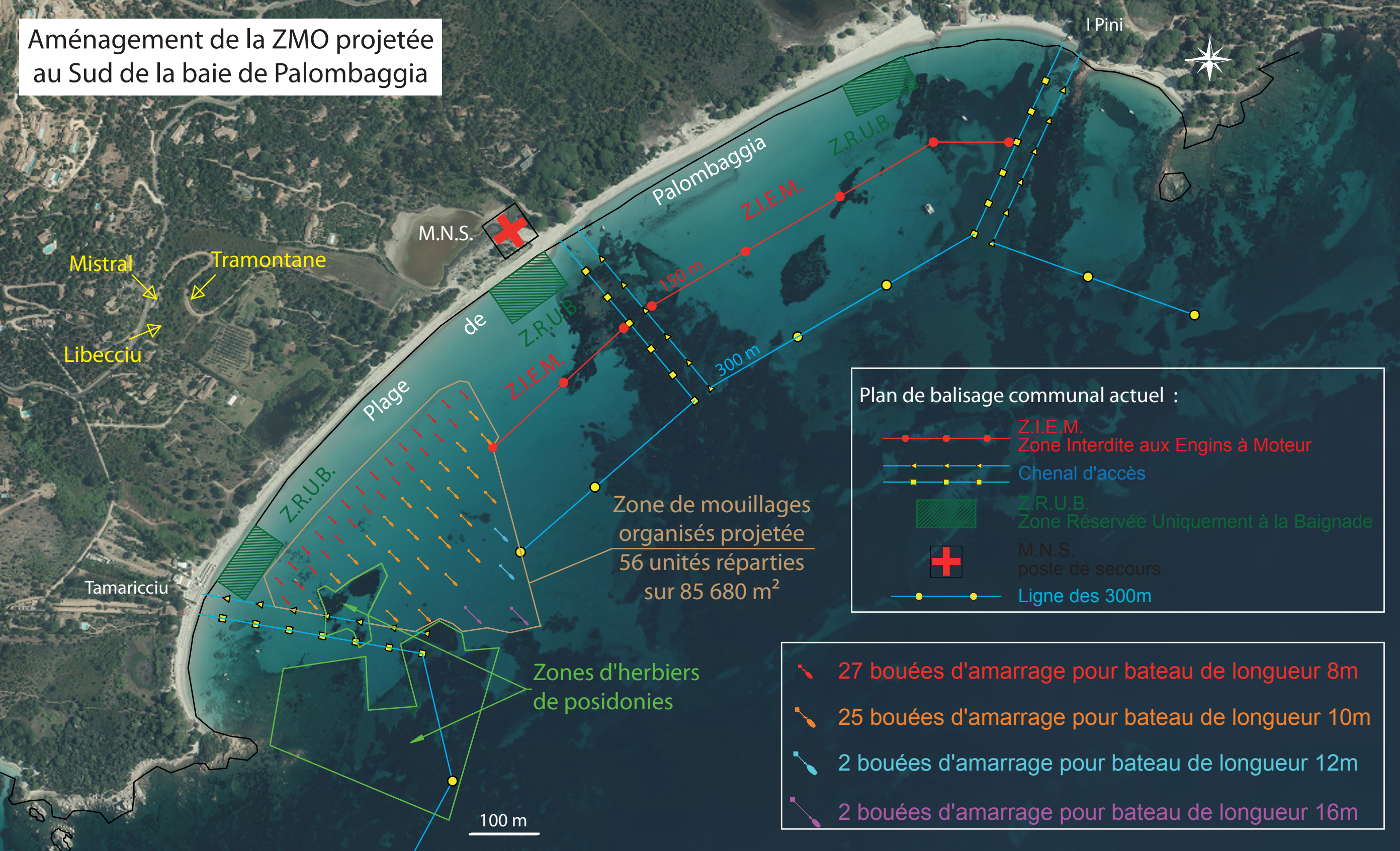
<u>Phase :</u>	
Avant-Projet	
<u>Numéro du PLAN :</u>	
CD.003	
<u>Echelle :</u>	<u>Indice :</u>
Divers	A

Indice	Modifications apportées
A	Première émission

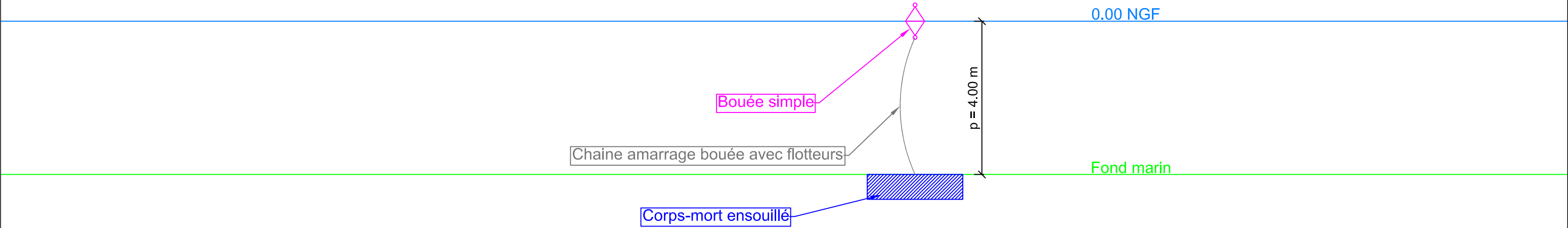
Date
25 juin 2013

Numéro d'Affaire :	1036	Référence du PLAN :	AVPCD003A
--------------------	------	---------------------	-----------

Aménagement de la ZMO projetée
au Sud de la baie de Palombaggia

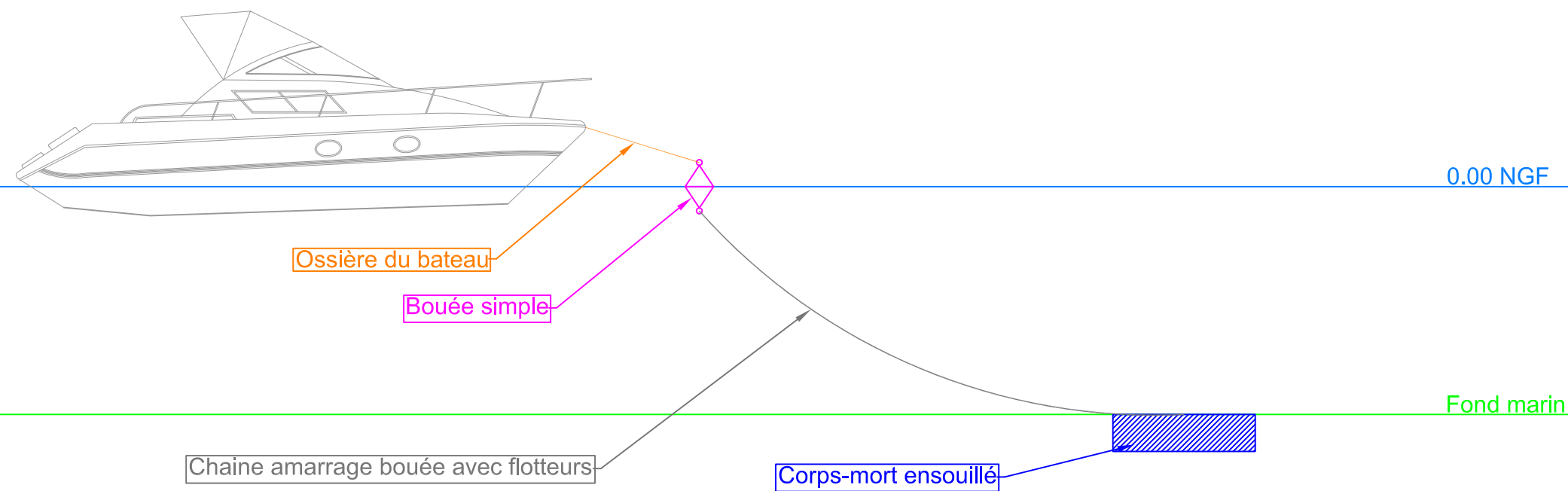


Mouillage à l'évitage avec bouée simple
Sans tension pour une hauteur maximale

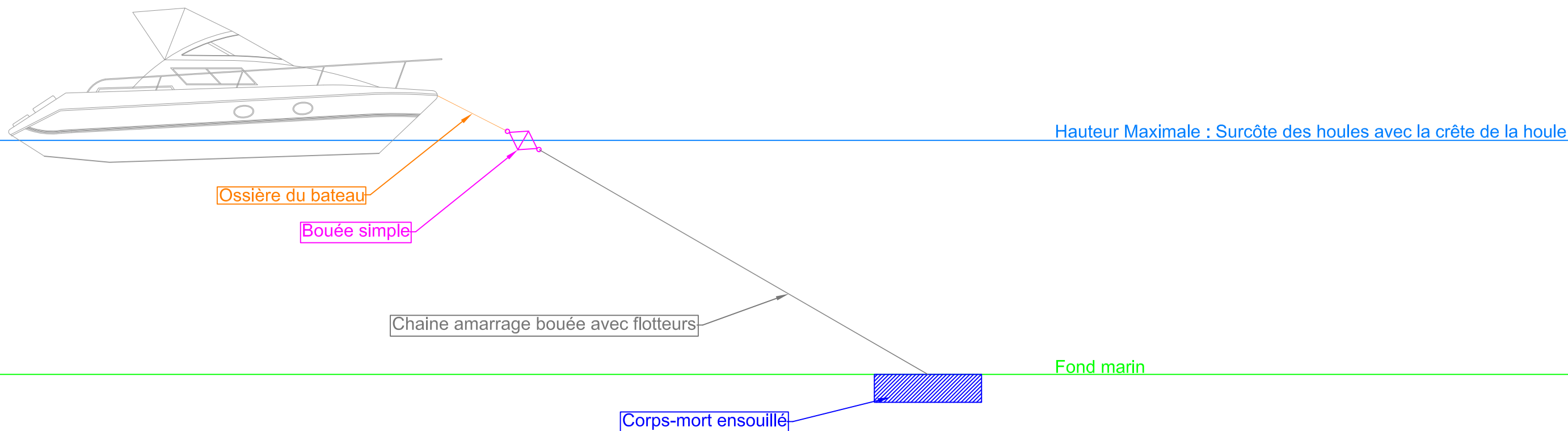


Coupe type d'un mouillage à l'évitage avec bouée simple sans bateau

Mouillage à l'évitage avec bouée simple
Tension normale pour une hauteur moyenne

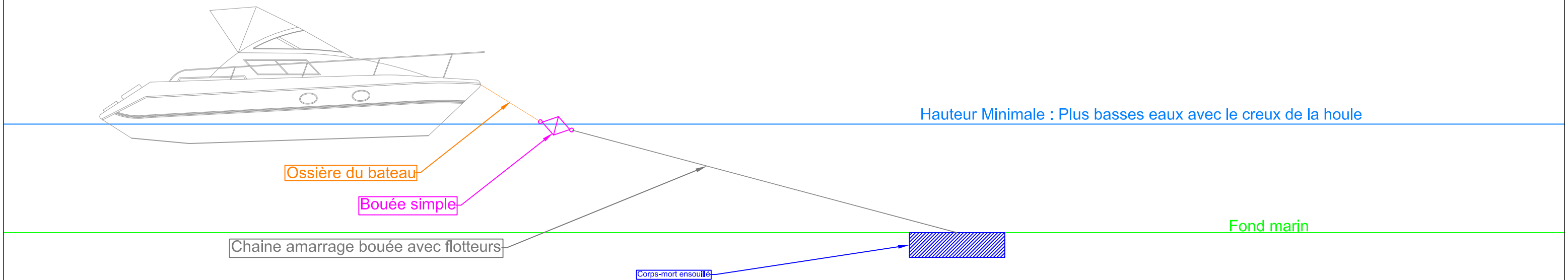


Mouillage à l'évitage avec bouée simple
Tension maximale pour une hauteur maximale



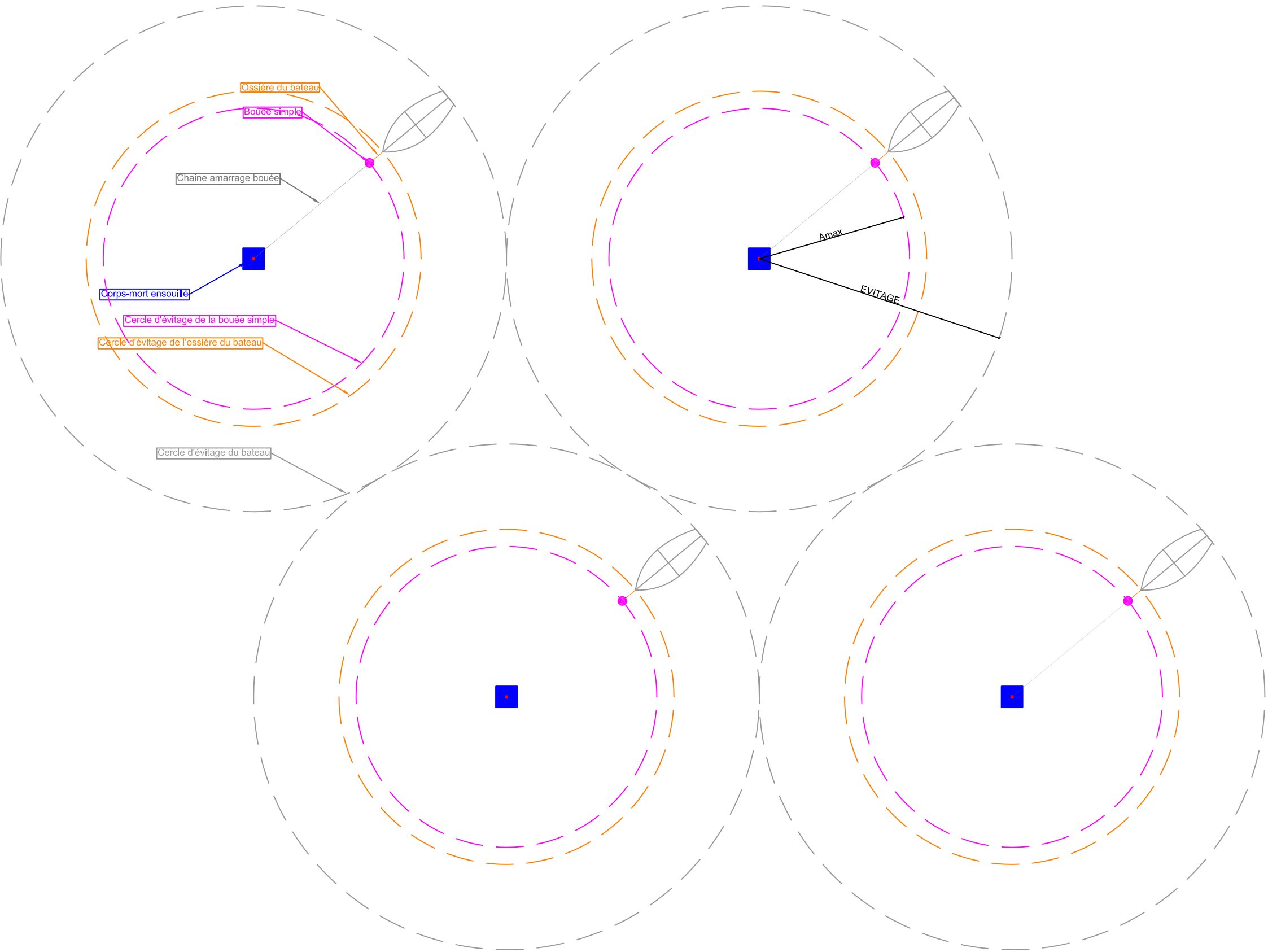
Coupe type d'un mouillage à l'évitage avec bouée simple
(tension maximale Hautes eaux)

Mouillage à l'évitage avec bouée simple
Tension maximale pour une hauteur minimale



Coupe type d'un mouillage à l'évitage avec bouée simple
(tension maximale Basses eaux)

Mouillage à l'évitage avec bouée simple
Tension maximale pour une hauteur minimale



Vue en plan de mouillages à l'évitage avec bouée simple
(tension maximale Basses eaux)